



Droit de succession de l'usufruit

Par **THEVENOT Michel**, le **08/10/2016** à **13:23**

Bonjour,

Ma femme est décédée, elle était en usufruit. Je voudrais savoir si, en cas de décès de son père, j'ai le droit à la succession de l'usufruit ? Je suis marié, sans contrat de mariage.

Merci et cordialement.

Par **youris**, le **08/10/2016** à **13:36**

bonjour,

si votre femme était usufruitière d'un bien, en cas de décès, la pleine propriété du bien revient au nu-propriétaire.

mais êtes-vous que ce n'est pas plutôt votre beau-père usufruitier et votre épouse nue-propriétaire, ce qui est le schéma habituel.

salutations.